

Namur, le jeudi 15 mai 2025

## **Communication – Modalités organisationnelles de fin d’année - Elèves de 1<sup>ère</sup> année secondaire**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,  
Chers Elèves,

Vous trouverez ci-dessous quelques modalités pratiques pour cette fin d’année scolaire :

### **1. Bulletin de la 3<sup>e</sup> période :**

Les élèves recevront un relevé des cotes (feuille bulletin) en date du **mardi 10 juin prochain**.  
Les cotes seront également communiquées via le journal de classe pour les cours qui ne font pas l’objet d’un examen.

### **2. Période de bilans diagnostiques :**

Des bilans diagnostiques auront lieu **du 18/06/25 au 25/06/25 inclus**.

Une **excursion obligatoire** de fin d’année est prévue le jeudi 26/06. Nous vous communiquerons toutes les informations à ce sujet très prochainement.

### **3. Modalités organisationnelles durant les bilans :**

Les élèves se présenteront à l’école à l’heure prévue par l’horaire défini pour les bilans. Ils devront être en possession de leur **journal de classe et de leur matériel de cours**.

Après avoir terminé leur évaluation diagnostique et la préparation des bilans suivants, les élèves rentreront chez eux ou se rendront à l’étude, mais ne pourront traîner dans l’école ou devant celle-ci.

#### **4. Présence aux bilans :**

La présence à tous les bilans est indispensable sauf en cas de maladie. Cette étape est importante pour que les élèves et enseignants ciblent les remédiations à envisager ou matières à revoir en début d'année scolaire suivante afin d'entamer la deuxième année avec les prérequis nécessaires. En cas d'absence, un certificat médical doit être remis au plus tard dans les trois jours ouvrables du début de l'absence.

#### **5. Remise des bulletins et réunion de parents de fin d'année :**

Les bulletins seront distribués aux élèves le **mercredi 02/07/25** selon un horaire à déterminer par les titulaires de classe (le local sera affiché à l'entrée du bâtiment aux valves). La présence des élèves est obligatoire.

En cas d'absence, le bulletin sera rendu par les titulaires de classe à Madame Gilles, Directrice adjointe, qui se tiendra à disposition des parents, responsables légaux ou élève majeur afin de remettre le bulletin durant la *réunion des parents qui aura lieu de 16h00 à 18h00 le mercredi 2 juillet* ou dès le lendemain et jusqu'au mardi 8 juillet 2025.

C'est uniquement durant la réunion des parents que vous pourrez rencontrer les enseignants de votre enfant (implantation rue du Collège) et ce, sans rendez-vous.

#### **6. Remise des clés de casiers et des manuels scolaires :**

**Mercredi 02/07/25** selon un horaire à déterminer

Les élèves se rendront, accompagnés de leur titulaire de classe, au local A40 (4<sup>ème</sup> étage).

#### **7. Proclamation des rhétos et remise des prix spéciaux :**

**La proclamation des rhétos et la remise des prix spéciaux aura lieu le jeudi 03/07/25 à 17h00** dans la cour de l'implantation de la rue du Collège. La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'école au 081/22 30 35 ou à envoyer un mail à l'adresse [secretariat@arnamur.be](mailto:secretariat@arnamur.be).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, Chers élèves, en mon entier dévouement.

Caroline Seleck

Directrice f.f.